

Formation préalable Risque amiante - Sous-section 4 - Opérateur de chantier

RIS33 – Risques Spécifiques

07/2021



Formation INTER ou INTRA

DURÉE

2 jours (14h)

PUBLIC

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir des matériels dans le cadre d'interventions sur matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

PRÉREQUIS

Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail
Avoir plus de 18 ans
Comprendre la langue française

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.
Mises en situation sur plate-forme pédagogique

EQUIPEMENTS & ENCADREMENT

Formation animée par un formateur professionnel, expert du sujet, actualisant régulièrement ses compétences techniques et pédagogiques.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances
Validité 3 ans

COÛT

Nous consulter pour devis

REFERENCEMENT

Formacode : 22265
CPF : RS1535

LIEU

A Saint Fons ou sur le site du client

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Connaître les interventions susceptibles de générer des fibres d'amiante.
- Savoir appliquer les procédures et modes opératoires définis par l'encadrement.
- Savoir appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.

CONTENU

- **Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante** et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes et l'effet synergique du tabagisme
- **Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante** et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés
- **Mises en situation sur plate-forme pédagogique :**
 - Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante
 - Connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement
- **Sont notamment visées :**
 - Les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements
 - Les procédures d'entrée et de sortie de zone
 - Connaître le rôle des équipements de protection collective. Être capable de les utiliser selon les consignes établies.
 - Être capable de détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement
 - Connaître et être capable d'appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie
 - Être capable d'utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées
 - Connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés
 - Être capable d'appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
 - Connaître et être capable d'appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication

Contact : Amel CHEBEL 04 72 89 06 25

Mail : amel.chebel@interfora.fr

Pour les personnes en situation de handicap, nous vous invitons à contacter notre Réfèrent Handicap au 04.72.89.06.26

www.interfora-ifaip.fr